

## Texte 74 – \*La naissance miraculeuse de Louis XIV

---

Après seize ans de mariage, Anne d'Autriche n'avait plus d'espoir de donner au trône un héritier direct. Louis XIII en souffrait, les prétendants possibles n'inspiraient pas confiance, le peuple s'agitait, s'inquiétait. Qui le gouvernerait à la mort du présent roi ?...

La Reine multipliait ses largesses aux divers monastères de Paris pour attirer sur sa stérilité la grâce d'une miraculeuse floraison. Marie, la plus haute souveraine du royaume, allait intervenir. Le Frère Fiacre de Sainte-Marguerite, homme d'oraison s'il en fut, en son couvent des Augustins de Montmartre, par une inspiration divine, prit à tâche de supplier le ciel d'exaucer le désir de la Reine, le désir du Roi, devenu celui de tout un peuple. Comme il pria à cette fin depuis quatre ans, Dieu lui fit connaître qu'Anne d'Autriche aurait un fils, mais qu'il fallait l'obtenir par trois neuvaines de prières faites, la première à Notre-Dame de Grâces en Provence, la seconde à Notre-Dame de Paris et la troisième à Notre-Dame des Victoires.

En nommant en premier lieu le sanctuaire de Notre-Dame de Grâces, il semble qu'une sorte de préséance lui était donnée sur tous les autres.

Frère Fiacre fit part à ses Supérieurs de cette poussée de l'Esprit à communiquer à la Reine l'indication du ciel. Ceux-ci jugèrent qu'il convenait d'attendre de nouveaux signes plus probants. Sept ans passèrent pendant lesquels le religieux poursuivit dans le silence ses supplications, sept ans qui donneront à l'événement un caractère plus nettement miraculeux.

Le 3 novembre 1637, en prière dans sa cellule, Frère Fiacre perçut des cris d'enfant ; tournant les yeux vers cet endroit, il vit la Vierge Marie assise et portant un enfant dans ses bras. La lumière l'enveloppait et sa tunique d'une blancheur éclatante scintillait d'étoiles, les cheveux épars sur les épaules et la tête portant tiare à trois cercles lui donnaient air d'impératrice.

– « N'ayez pas peur, dit-elle au religieux troublé, je suis la Mère de Dieu et cet enfant est le Dauphin que Dieu veut donner à la France. » Puis elle disparut.

Une seconde fois, la Vierge se montra, sans parler, tenant toujours l'enfant sur ses genoux, comme pour rassurer le Frère qui ne pouvait admettre la réalité de sa présence. Avant le jour une troisième fois la vision allait se répéter et Marie allait encourager le religieux à remplir sa mission.

– « Ne doutez plus, mon fils. Pour marquer que je veux qu'on avertisse la Reine de faire ces trois neuvaines en mon honneur, voilà la même image, qui est à Notre-Dame de Grâces en Provence et la façon de l'église. »

Un film se déroulait devant ses yeux, tous les détails du tableau formant le fond du chœur s'inscrivaient en lui ainsi que la chapelle en haut du Mont Verdaille.

Frère Fiacre au matin s'en fit vers son confesseur pour le mettre au courant des derniers événements. Le supérieur averti par lui, prit les mesures nécessaires pour confronter les dires du religieux avec la réalité. Les visiteurs oratoriens des religieux de Notre-Dame de Grâces résidaient à Paris ; ils affirmèrent que tout était bien conforme à la description donnée par Frère Fiacre. Impressionné, mais non pleinement convaincu, il voulut auparavant soumettre le voyant à l'examen d'un tribunal de doctes ecclésiastiques. Après on aviserait.

Cette enquête dura longtemps et Frère Fiacre se tourmentait. Après les paroles si fortes de la Vierge, le ciel n'allait-il pas se lasser de la prudence des hommes, de leur lenteur ? Il ne pouvait cependant qu'obéir à son supérieur ; mais mû par une inspiration de Dieu, il commença lui-même en sa cellule les trois neuvaines demandées par la Vierge, à Anne d'Autriche.

Claude Bernard, l'un des examinateurs choisis par le Cardinal de la Rochefoucauld, mit la Reine au courant de cette affaire.

– « Ce que vous m'annoncez, dit-elle, est bien ce qu'il y a de plus désirable, et cependant je préférerais être privée d'un si grand bien s'il n'était pas conforme à la volonté de Dieu. Cependant, je le crois comme vous le croyez et j'en attends avec humilité l'accomplissement. »

Par ailleurs, le Père Sirmond, confesseur du Roi, qui lui aussi avait interrogé Frère Fiacre, informa Louis XIII, celui-ci l'assura que les trois neuvaines seraient faites comme le demandait la Vierge.

En sa retraite, Frère fiacre ne sut rien de ces indiscretions. Il poursuivit ses trois neuvaines commencées le 8 novembre 1637 et les termina le 5 décembre suivant. Or le 5 septembre de l'an 1638, Anne d'Autriche mettait au monde son premier fils et l'appelait Louis Dieudonné pour bien marquer qu'elle le tenait du Ciel.

Lorsque Frère Fiacre fut enfin autorisé à se rendre au Louvre en février 1638, il y trouva le Roi et son épouse en pleine allégresse. Anne d'Autriche tomba à ses pieds, disant :

– « Je suis exaucée, l'enfant a tressailli en moi, grâce à vos prières et à vos austérités, un si grand bienfait m'est accordé après vingt-trois ans de mariage. »

Frère Fiacre dans l'admiration de la conduite de la Providence refit au Roi et à la Reine le récit détaillé de ses visions et de ses épreuves.

Quelques jours après, il est appelé au Louvre. Le roi, par une Ordonnance écrite de sa main, délègue le religieux au sanctuaire de Notre-Dame de

Grâces pour y présenter les vœux de la Reine qui ne peut s'y rendre en ce moment et remplir en son nom et au nom du monarque la demande de Marie.

Cette Ordonnance, datée du 7 février sera suivie de celle du 10, connue sous le nom de vœu de Louis XIII qui songe à remercier publiquement le Seigneur de la toute spéciale protection qu'il prodigue au royaume ; il entend y associer tout son peuple et prendre la Vierge Marie pour ambassadrice. Et c'est la consécration solennelle par laquelle il la choisit pour patronne de la France et lui en remet tous les droits. La fête de l'Assomption, chaque année, par une procession commémorera cette remise.

Marie Provence, *Et l'eau chanta*, pp. 19-23

## Texte 75 – Le vœu de Louis XIII

---

Nous avons déclaré et déclarons que, **prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets**, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris avec une image de la Vierge qui tienne en ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix et où nous serons représenté au pied du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

Nous admonestons le sieur archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand-messe qui se dira en son église cathédrale et qu'après les vêpres du dit jour, il soit fait une procession en ladite église à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles ; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de ladite ville et faubourgs et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris.

Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en les églises épiscopales et autres églises de leur diocèse, entendant qu'à ladite cérémonie les cours de Parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers de la ville soient présents. Nous exhortons lesdits

archevêques et évêques d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection afin que sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse largement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révééré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés ; car tel est notre plaisir.

Texte remis en français moderne, par René Laurentin, dans *Le vœu de Louis XIII*

## **Texte 76 – \*En 1660 à Cotignac**

---

La Reine bien souvent a conté au Dauphin l'histoire merveilleuse de sa naissance ; fort intéressé, il conçut le projet d'aller lui-même à Cotignac y remercier Notre Dame.

Le traité des Pyrénées qui a scellé, en 1659, la réconciliation de la France et de l'Espagne, stipulait que l'Infante Marie-Thérèse serait donnée en mariage au jeune Roi. Avant de se rendre à la frontière pour l'y accueillir, Louis XIV juge le moment favorable pour son pèlerinage.

Il arrive à Cotignac le 21 février 1660 avec toute sa suite, après avoir visité le Languedoc, Marseille, Aix et Toulon. La Reine Anne d'Autriche, le duc d'Anjou, frère du Roi, le Cardinal Mazarin, un détachement de mousquetaires l'accompagnent jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame de Grâces. Le carrosse royal fait halte au pied du grand escalier qui mène à l'esplanade. L'évêque de Fréjus, Mgr Zongo Ondedei le reçoit avec les Pères Oratoriens, le clergé, les Consuls, François de Simiane, comte de Carcès et seigneur de Cotignac, et tous les habitants.

Tous assistent à la messe célébrée par l'évêque. Louis XIV et sa mère retrouvent tous les détails de la vision de Frère Fiacre et en face du tableau décrit par lui, ils expriment à la Vierge Marie leur reconnaissance ; après la cérémonie, le Roi offre à Notre Dame l'anneau et le diamant qu'il porte au doigt et la Reine fait à la chapelle une fondation de six mille messes.

La foule en liesse acclame le jeune roi que la Vierge a elle-même donné à son peuple, les jeunes filles lui présentent le fameux « Cotignac » confiture de coings qui se vendait à la criée dans les rues de Paris.

\*

À côté de Notre Dame et de son Fils, un autre personnage va surgir et s'intégrer près d'eux dans le panorama de Cotignac et par cette cité provençale sur l'horizon de la France tout entière et cela quelques mois seulement après la visite royale au sanctuaire de Notre-Dame de Grâces comme si, déjà, un lien mystérieux s'établissait entre le roi Louis XIV et saint Joseph.